



INFORMATIONS MUNICIPALES OUERRE



Numéro 93

Septembre 2018

<http://www.chez.com/ouerre/>



ÉDITORIAL

Un fait très grave s'est produit à Ouerre au mois d'août : une attaque d'animaux dans une propriété privée en l'absence des propriétaires, par deux chiens vagabonds. L'ampleur du carnage (50 volailles, 1 chevreuil, 1 chat) a légitimement ému la population, provoquant même un début d'affolement. Et il a été constaté à cette occasion que d'autres chiens divaguaient sur la commune à cette même période.

La gendarmerie a été saisie d'une plainte. Elle est intervenue : elle a retrouvé le propriétaire des chiens et prit des dispositions pour que les faits ne se renouvelent pas. La plainte des victimes suit son cours dans les services de la justice.

Le maire est chargé (art 2212 du CGCT) « sous le contrôle administratif du représentant de l'Etat, de la police municipale qui a pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques ». En vertu des responsabilités de police qui me sont confiées, je tiens à rappeler à chacun que le choix d'avoir un chien impose des devoirs de sécurité et de respect du voisinage.

Dans les circonstances présentes, je souligne que nombre d'habitants sont irresponsables par rapport à la gestion de leurs animaux. Je suis régulièrement interpellé par des nuisances provenant principalement de chiens : des chiens errants... des chiens agressifs... des chiens bruyants... Certains habitants ont parfois à ces égards une attitude inacceptable ou irresponsable. Je profite donc de la situation actuelle pour faire appel à leur raison, et leur rappeler qu'ils doivent avoir la maîtrise parfaite de leurs animaux, même si cela n'est pas simple, et qu'il vaut mieux ne plus avoir de chien si la charge s'avère trop difficile.

La vie dans la commune de Ouerre, selon la plupart des habitants, est agréable. Malheureusement des nuisances liées aux animaux compromettent souvent cet équilibre. Je suis régulièrement sollicité aussi pour d'autres problèmes de voisinage, tels ceux liés au bruit ou au mauvais entretien de certaines propriétés. Mais les problèmes avec les animaux touchent parfois à la sécurité des personnes et les conséquences peuvent être dramatiques. C'est pourquoi, au-delà du rappel au civisme, je demande à chacun d'avoir une vigilance particulière aux problèmes de sécurité publique.

Le Maire, Christian Matelet

CONCERT d'AUTOMNE

Dimanche 14 octobre 2018

Eglise d'Ouerre 16h

**CHORALE CHANT'ESPERANCE de Maillebois
& CHORALE SAINTE ÈVE de Dreux**



Voyager avec Calogero, Bourvil, Barbara, Higelin, Aznavour, Aubert, Zazie, et Zaz...

Mais aussi Bourtayer, Meylan, Rosso, Bourel...

2 chorales vous invitent à une balade avec tous ces auteurs - compositeurs, connus et moins connus.

Et des titres choisis avec soin :

La chanson polyphonique se renouvelle et puise largement dans le répertoire de la chanson française.

La chorale Sainte Ève y ajoute les chants de ses racines paroissiales à Dreux. Elle partage avec "Chant'espérance", une jeune chorale de Maillebois, la quête de fraternité, d'écoute, de respect, d'humanité... dans ce monde agité.

2 heures de musique avec 80 voix unifiées par les chefs de chœur, Sandrine Kohlmann et Jean -Pierre Husson, accompagnés au piano par Thierry Craps et François Depres.

Entrée libre, Venez nombreux !

**A l'issue du concert, un verre de l'amitié
sera offert à la salle polyvalente.**

TRAVAUX PONT de BEL AIR

Le chantier de la reconstruction du pont de Ouerre sur la RD 306 commencera le 5 novembre 2018, pour une durée, hors aléas, de 25 jours.

Les travaux seront assurés par l'entreprise Colas.

La route sera coupée et déviée pendant cette période.



JOUETS de NOËL

Les enfants nés depuis le 1er janvier 2008 et dont les parents sont résidents principaux sur la commune recevront un cadeau dimanche 16 décembre lors de la fête de Noël. Mi-octobre le catalogue pourra être consulté en Mairie ou sur le site Internet de la commune afin de faire le choix du cadeau.

BERLINGO

Vous ne verrez plus le camion communal sur nos routes ! Il a été remplacé par un véhicule utilitaire plus petit : un Citroën Berlingo.



CIRCULATION Rue des Sablons

Depuis la réfection de la rue des sablons la circulation a augmenté sur cette voie. Nous rappelons que la vitesse est limitée à 30km/h depuis la Grande rue jusqu'au parking et à 50km/h de la rue de Prémont jusqu'au parking.

NOUVEAUX HABITANTS

Nous souhaitons la bienvenue dans la Commune à Mme OSORIO et M. DECAMME 8bis Impasse de la Badonnerie à Ouerre.

Nous rappelons à tout nouvel arrivant, qu'il soit locataire ou propriétaire, qu'il est invité à se présenter en Mairie pour se faire connaître et pour bénéficier des prestations offertes aux habitants (Fête de Noël, Repas des aînés...).

ÉTAT CIVIL

Naissances :

Léa PHILIPPON le 7/7/2018
Romy RICOLLEAU le 10/8/2018
Anna OLIVEIRA le 1/9/2018

Décès :

Nicole ARMAND née SENAY le 7/8/2018
Richard PIANI le 7/9/2018

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

OCTOBRE :

Vendredi 5 : 18h30 Accueil des nouveaux habitants à la mairie d'Ouerre
Samedi 13 : 19h30 Soirée repas du Comité des fêtes à la salle d'Ouerre
Dimanche 14 : 16h Concert d'automne à l'église d'Ouerre

NOVEMBRE :

Dimanche 11 : 9h45 Commémoration de l'armistice au cimetière
Dimanche 11 : 14h Belote du Comité des fêtes à la salle d'Ouerre
Mercredi 21 : 9h30 Démonstration produits et repas Club Détentes et Loisirs



ENCOMBRANTS

mardi 2 octobre 2018

La collecte annuelle des encombrants est organisée dans la commune mardi 2 octobre 2018.

Veillez sortir vos encombrants le lundi 1er octobre au soir et veillez à ne gêner ni la circulation automobile, ni le passage des piétons.

Attention : Ne sont pas acceptés les objets de plus de 60kg, les ordures ménagères, gravats, déchets verts, huiles, déchets inflammables, explosifs, pneumatiques, déchets de soins, déchets liquides, déchets valorisables...

Les DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques) ne sont pas acceptés lors de la collecte des encombrants en porte-à-porte. Valorisables, ils sont à déposer en déchetteries.

ENTRETIEN



Afin de garder une commune agréable, il semble important de rappeler que chacun doit nettoyer son caniveau, son trottoir ou l'espace situé devant son habitation.

Les grilles d'évacuation des eaux pluviales doivent être dégagées de toute végétation afin que l'écoulement des eaux se fasse correctement. Les abords enherbés doivent être tondus ou fauchés, les chardons seront enlevés avant la propagation des graines.

Les arbustes et autre végétation doivent être taillés, ne pas empiéter sur la voie publique et ne pas gêner la visibilité.

Merci à tous ceux qui entretiennent régulièrement les abords de leur propriété, qui ramassent régulièrement les mégots et déchets qui traînent. Toute la population profite de leurs efforts et nous souhaiterions que chacun contribue à embellir les rues de nos villages.

DÉMARCHAGE TÉLÉPHONIQUE

Etiquetage énergétique, changement de tableau électrique, travaux d'isolation,... certains démarcheurs téléphoniques sont redoutables et convaincants. Ils ne sont pas missionnés par la Mairie contrairement à ce qu'ils peuvent vous dire. Soyez vigilants et interrompez la conversation, ne laissez personne venir à votre domicile.

RENTREE 2018/2019

Horaires des écoles

Marsauceux :
8h45 -11h45 et 13h15 -16h15

Ouerre :
9h -12h15 et 13h50 -16h35